



PRE/5.7/AAT

VILLE D'ALTEA ÉDIT

La Mairie d'Altea informe:

Que l'Institut National de Statistique a informé la Ville d'Altea de la nécessité de vérifier des données du Cens d'Habitants de plus de 1700 étrangers parce que nous n'avons pas aucune constance de changement dans leur registrement dans les dernières années.

Ces personnes doivent confirmer qu'elles veulent poursuivre enregistrées à Altea, dans le cas contraire on va s'initier un dossier pour porter absent au Cens, étant donné qu'ils ne vivent pas vraiment à Altea, perdant ainsi le droit de recevoir certaines subventions (bonification dans la taxe d'ordures) ou tout autre bénéfice social pour celui qui soit nécessaire d'être censé.

Ils devront personnellement se présenter a n'importe lequel des bureaux d'attention au citoyen situés à Pl. José M^a Planelles, 1, d'Altea ou C/ Cura Llinares, 4 d'Altea la Vella et présenter la documentation originale et en vigueur (passeport, D.N.I. ou carte d'identité.

Altea, le 9 Décembre 2013.

Le Maire,

